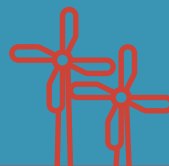
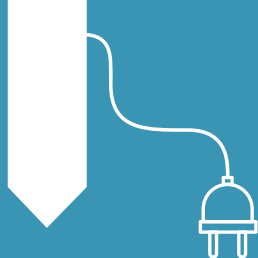


—
INFORMER
SENSIBILISER
CONSEILLER
FORMER



LES CAUE



POUR VOS

PLATEFORMES



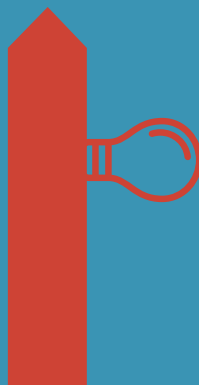
TERRITORIALES

DE RÉNOVATION



ÉNERGÉTIQUE

—
c|a.u.e
Fédération nationale



DES TRAVAUX... OUI, MAIS DE QUALITÉ

Les plateformes territoriales de rénovation énergétique pour quoi faire, pour qui, avec quels professionnels, avec quelle ingénierie locale et quels moyens ? Les PTRE accompagnent les ménages dans leurs travaux de rénovation et leur facilitent l'accès aux financements. Leurs modes de fonctionnement, les missions qui leur sont dévolues, les professionnels qui y sont associés contribuent à apporter les meilleures réponses et garantissent la qualité des travaux. Les CAUE sont partenaires de ces plateformes et sont d'une aide précieuse pour des rénovations de qualité.

49

C'est le nombre de plateformes de rénovation énergétique auxquels participent des CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement), fin 2017. Une quinzaine de plateformes supplémentaires sont en projet. Le conseil, la coordination des acteurs et l'animation du réseau sont un point clé de la réussite de ces dispositifs, dans lesquels les CAUE ont une place de choix. Proches des acteurs locaux, les CAUE sont sollicités et s'engagent auprès des territoires qui portent des PTRE. Ils veillent à la **qualité architecturale et patrimoniale** dans les projets de rénovation, ainsi qu'à l'**intégration urbaine et la prise en compte de l'environnement**.

En matière d'énergie, l'expertise des CAUE est consacrée par l'article 80 de la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine transcrite dans le code de l'énergie (art. L232-2). Il stipule que « [les plateformes] recommandent à tout maître d'ouvrage, public ou privé, de recourir au **conseil architectural délivré par les CAUE** lorsque les conseils mentionnés au 3^e alinéa du présent article n'ont pas été délivrés par l'un de ces organismes (les Adil, les Alec...) ».

VOUS AVEZ DIT PTRE ?

Selon l'article 22 de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV), les plateformes de rénovation énergétique :

peuvent être « gérées » par les collectivités territoriales ou leurs groupements, les CAUE, les EIE, les Adil, les Alec... ;

simplifient et unifient les démarches au sein d'un « service intégré de la rénovation énergétique » et proposent des parcours de services coordonnés et adaptés (volets technique, architectural, administratif, financier...);

et assurent l'accompagnement des particuliers dans leur projet de rénovation, quels que soient leurs moyens.

Les PTRE ont pour objectifs de :

faciliter le parcours des particuliers ;

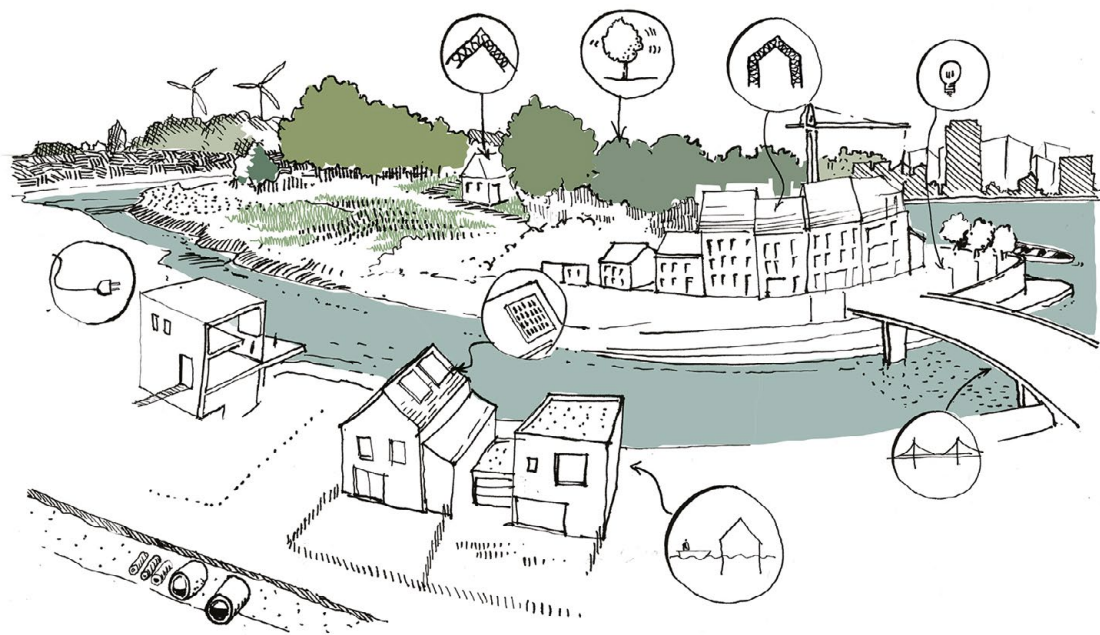
mobiliser et regrouper les acteurs publics et privés ;

contribuer à la structuration de l'offre des professionnels du bâtiment et à leur qualification ;

favoriser les partenariats avec les banques ;

permettre aux EPCI de se doter de moyens en ingénierie.

UNE PLATEFORME SUR MESURE



Le niveau et la diversité des services rendus par les plateformes varient d'un territoire à l'autre selon les dispositifs déjà mis en œuvre ou les spécificités locales. L'organisation des PTRE peut prendre diverses formes, telles que :

un **dispositif collaboratif**, encadré par des partenariats formalisés avec les différents réseaux de professionnels, comme les bureaux d'études, les diagnostiqueurs, la maîtrise d'œuvre complète, les groupements d'entreprises...;

la désignation d'un **opérateur unique** pour accompagner les maîtres d'ouvrage tout au long de leur projet ;

ou la création d'un **dispositif intégré d'accompagnement au sein d'une structure dédiée** (publique, publique/privée).

LES CAUE FONT VIVRE VOS PLATEFORMES

Les CAUE s'engagent aux côtés des collectivités qui portent des PTRE, pour que soient intégrées dans leurs actions la qualité architecturale et l'insertion paysagère et urbaine. Ils exercent plusieurs missions :

le conseil personnalisé aux particuliers dans l'élaboration de leurs projets (art. 7 de la loi de 1977 sur l'architecture) ;

la mobilisation des architectes des CAUE pour le développement d'une offre de service adaptée et attractive ;

la sensibilisation, la formation et l'animation du réseau des acteurs de la plateforme, des professionnels, architectes et artisans, et des habitants sur la qualité architecturale.

Formation à l'architecture et au patrimoine, animation des professionnels du bâtiment et proposition d'une offre intégrée, prise en compte des différentes caractéristiques physiques du bâti, insertion dans le site... les CAUE s'impliquent dans les plateformes et exercent des missions larges et variées. Ils sont les interlocuteurs de l'ensemble des parties prenantes (collectivités, artisans, architectes libéraux, syndicats de copropriétés, habitants...).

La rénovation énergétique est par ailleurs l'occasion de travailler à l'amélioration d'autres services aux habitants et usagers, tels que celui de l'instruction du droit des sols. Nombre de CAUE proposent des formations communes entre les conseillers en énergie, les instructeurs des autorisations de construire et les architectes conseils pour favoriser une culture commune.

Les échelles d'intervention et les missions exercées par les CAUE varient d'une plateforme à l'autre.



CAUE 13, CAUE 76,
Union régionale CAUE
Languedoc-Roussillon

CAUE, KESAKO ?

Le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) est un organisme départemental investi d'une mission de service public, né de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977. C'est une **association** dont l'une des missions est d'aider l'ensemble des maîtres d'ouvrage dans la **qualité architecturale, urbaine et paysagère de leurs projets.**

Centre de ressources, lieu d'échanges et de diffusion culturelle, le CAUE apporte une aide à la décision aux futurs maîtres d'ouvrage. Son équipe conseille, forme, informe et sensibilise. Elle s'adresse à un public varié : élu, particuliers, professionnels, enseignants...

Son intervention est gratuite.

La France compte 93 CAUE et 10 groupements régionaux de CAUE.

TOUR DE FRANCE D'INITIATIVES

Le **CAUE de Rhône Métropole**, membre de la PTRE Ecorénov' de la métropole de Lyon, dispense des formations professionnelles sur les thématiques du patrimoine architectural en transition et organise des visites avec les syndicats de copropriété et l'Agence locale de l'énergie. Un important travail de sensibilisation auprès des copropriétaires est réalisé. L'objectif est de se servir du projet de rénovation thermique pour améliorer le confort et revaloriser le patrimoine.

Le **CAUE du Val-de-Marne** avec son Agence de l'énergie intégrée à son équipe et Soliha¹ Est parisien, portent depuis 2015, aux cotés du conseil départemental, la plateforme territoriale de la rénovation énergétique du département. Cette implication fait suite à plusieurs années de coopération avec Soliha sur la précarité énergétique; une action soutenue par le conseil départemental dès 2013. La spécificité de la plateforme est d'avoir accordé à cet enjeu national une place majeure.

Le CAUE a fourni un travail approfondi pour élaborer la méthode et identifier les ménages en situation de précarité. Il s'appuie notamment sur des donneurs d'alerte, tels que les CCAS (centres communaux d'actions sociales), ou les services Habitat et hygiène des collectivités. Douze ambassadeurs formés par le CAUE sont en contact direct avec les particuliers pour leur apporter des conseils.

Mis en place sur trois territoires d'expérimentation, le dispositif est actuellement en phase d'évaluation avant d'être étendu à l'ensemble du territoire départemental, qui compte 47 communes.

¹ La Fédération Soliha est issue de la fusion des Mouvements PACT et Habitat & Développement

D'autres CAUE sont mobilisés sur des études préalables. Ainsi, celui de **Loir-et-Cher** a signé une convention de partenariat avec Rénov' Energie, la plateforme d'Agglopolys (Blois), pour étudier la typologie du bâti ancien et ses performances thermiques. L'enjeu : apporter les solutions les plus adaptées et repérer des copropriétés pouvant faire l'objet de travaux de rénovation.

Plusieurs CAUE s'investissent plus spécifiquement sur la mobilisation des professionnels.

Le **CAUE de Lot-et-Garonne** propose notamment des actions visant au développement des groupements d'entreprises et au partenariat avec le secteur bancaire.



Le **CAUE de la Drôme**, partenaire de la PTRE Rénov'Habitat durable de la communauté d'agglomération de Valence-Romans, anime le réseau des professionnels. Une nouvelle offre de services à destination des particuliers comprenant une mission de diagnostic, une mission de préconisations basées sur les solutions techniques de références développées par l'institut Négawatt et une mission de maîtrise d'œuvre complète a été élaborée par le syndicat des architectes de la Drôme, avec l'appui des représentants de l'Ordre des architectes du département.

Le **CAUE de Meurthe-et-Moselle** est associé à quatre plateformes. Les conventions de partenariat intègrent des actions auprès de trois publics : les techniciens de la plateforme via des actions de sensibilisation à la qualité architecturale ; les professionnels du bâtiment dans le cadre de formations aux techniques de réhabilitation adaptées à différentes typologies de construction ; et les particuliers pour les sensibiliser à la rénovation énergétique de leur bâti via une approche globale. Le CAUE est également engagé dans la mise en place de démarches collectives de réhabilitations thermiques exigeantes en termes de qualité architecturale. Le partenariat avec les plateformes est l'occasion d'identifier des groupes de bâtis homogènes (lotissement, cité ouvrière, bâti traditionnel...) et de proposer des solutions de réhabilitations énergétiques adaptées à chaque typologie de bâti.

Au-delà des plateformes, des CAUE s'investissent à l'échelle régionale comme le **CAUE-EIE de Saône-et-Loire**, en vertu de l'article 188 de la loi TECV. Il est associé à la mise en œuvre d'un service public de la rénovation énergétique avec le conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté et l'Ademe.

LE CAUE DE L'EURE TRÈS EN AMONT

«Le CAUE 27 s'est inscrit très tôt dans la mise en place de la plateforme territoriale de rénovation énergétique», décrit Richard Jacquet, vice-président de la communauté d'agglomération Seine Eure (CASE). Il a contribué, avec le CAUE de Seine-Maritime et les acteurs de la construction (Ordre des architectes, FFB, Capeb, Cinov, Untec...), à l'élaboration d'une charte partenariale à l'attention des collectivités de l'ex-région Haute-Normandie et lors de la création de la plateforme de la communauté d'agglomération, baptisée la Maison de la rénovation. Les élus de la CASE ont chargé le CAUE de l'Eure de les accompagner sur la consultance architecturale. Celui-ci propose en 2017 des sessions de formation sur l'architecture pour les élus, techniciens et les habitants.

Le CAUE aide la collectivité au recrutement d'un architecte conseil et à la définition de ses missions à savoir : l'animation d'un réseau d'instructeurs, de techniciens de la plateforme, conseillers info-énergie, conseillers en énergie partagée, techniciens communaux et élus...

Richard Jacquet salue les actions du CAUE à destination de tous les publics qui apportent « une réelle plus value ». Cette démarche globale, accessible par de multiples entrées (PLUI, ADS et rénovation énergétique) permet de traiter l'enjeu de la qualité architecturale et environnementale ainsi que le confort de façon transversale. Pour l' élu, le CAUE est « ouvert vers les territoires et projets innovants » et s'inscrit dans un « vrai partenariat ».

DIAGNOSTIC THERMIQUE



	1	3	5	7	9	11	13
MENUISERIES	OK.	++	+	+	-	+	++
ISOLATION TOIT	-	-	-	+	-	+	+
ISOLATION MURS	-	-	+	+	-	+	++
ISOLATION SOL	-	-	+	-	-	+	+
CHAUFFAGE	E	G	G	G	E	E	G
SYSTEMES	x	x	x	x	PC	x	PC
En-R.							
GROS OEUVRE	+	-	+	+	+	+	+
E.PLUIE	x	x	x	x	x	x	x
COMBLES	✓	✓	✓	✓	x	x	✓

CAUE & PTRE : L'ESSENTIEL

Vous pouvez faire appel à votre CAUE pour :

promouvoir la qualité architecturale, patrimoniale, environnementale et paysagère des projets de rénovation ;

lier rénovation thermique et confort d'usage du logement ;

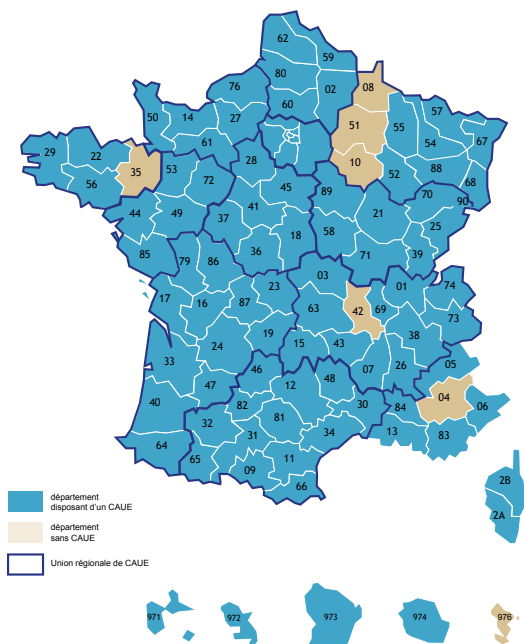
intégrer les logements à leur environnement et contribuer à l'amélioration du cadre de vie ;

ajuster au mieux les travaux de rénovation aux différentes typologies du bâti pour éviter les pathologies et désordres liés à des interventions mal adaptées ;

sensibiliser et former les professionnels du bâtiment à la qualité architecturale ;

accompagner la montée en expertise de l'ingénierie locale.

LES 93 CAUE ET LES 10 GROUPEMENTS RÉGIONAUX DE CAUE EN 2017



directeur de la publication: Joël Baud-Grasset
directrice de la rédaction: Valérie Charollais
coordination éditoriale: Caroline Rigaud
conception graphique: Frédéric Schaffar
illustrations: Charlotte Cauwer
contributeurs: CAUE 11, 16, 19, 24, 26, 27, 33, 34, 46,
47, 49, 54, 62, 64, 67, 71, 73, 78, 79, 80, 84, 91, 94, 971

Avec le soutien financier
de l'Ademe

Édition janvier 2018

108-110, rue Saint-Maur
75011 Paris

Tél : 01 43 22 07 82
fncaue@fncaue.fr

www.fncaue.fr

Fédération Nationale des Conseils d'Architecture,
d'Urbanisme et de l'Environnement

c|a.u.e
Fédération nationale